



PROCÈS-VERBAL N°7

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **lundi 16 février 2026**

Présent(s) : (en visio) MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Michel GENDRON (Président) - Michel GOTTÉ - David GIULIANI - Marc HAENEL (référent éclairage) - Dominique SCHOTT.

Excusé(s) : Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Jean-Pierre DA PONTE - Maurice GAY - Didier GUILLIER - François LEFEBVRE (référent sols sportifs)

Assistent : Mme Nathalie RAMONET - Mr Christian GILLES.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 16/03/2026

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 09/03/2026

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES : THIONVILLE, VILLERS LES NANCY, ZILLISHEIM, DAMBACH LA VILLE, SARREGUEMINES, REIMS, TROYES, INGWILLER et BARTENHEIM.

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référents Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

DISTRICT AUBE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ROMILLY SUR SEINE - STADE DES DROITS DE L' ENFANT - NNI 103230301

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 30/06/2025

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en date du 24/05/2024.

Elle note que la dimension de l'aire de jeu (98x68m) n'est pas conforme pour le niveau T5.

Elle constate que les non-conformités mineures suivantes pour le niveau T5 n'ont pas été levées :

- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche.
- Les bancs de touche doivent mesurer 2,50 m minimum.

Par conséquent, la commission prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

STE SAVINE - STADE DE LA NOUE LUTEL 2 - NNI 103620102

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 02/04/2034.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau FOOT A8 SYN en date du 16/01/2026 (date de mise à disposition : 29/11/2025). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 09/05/2025 pour la création d'un terrain en gazon synthétique FOOT A8 éclairé.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Tests in situ en date du 18/11/2025.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes : Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 162 Lux - U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 29/11/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

NOGENT SUR SEINE - FIVE AGORA FRANCISCO CAMPOS - NNI 102685501

La commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièces fournies :

- Formulaire.
- Rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 14/10/2025.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 166 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,77

Le dossier est conforme au cahier des charges du FOOT5 PALISSADES.

SAINTE SAVINE- STADE DE LA NOUE LUTEL 1 - NNI 103620101

Reçu tests in situ du 18/11/2025.

Remerciements et transmis à la CFTIS pour décision.

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- ROMILLY SUR SEINE - STADE BARDIN GOUSSEREY 3 - NNI 103230203

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

STE SAVINE - STADE DE LA NOUE LUTEL 1 - NNI 103620101

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 09/05/2025. Etude d'éclairage en date du 23/07/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

ROSIERES PRES TROYES - COMPLEXE SPORTIF DE L' AUBE 2 - NNI 103250202

L'éclairage n'est plus classé depuis le 10/11/2025 en raison d'un dysfonctionnement (déclenchement des disjoncteurs).

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 suite aux travaux de réparation.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 258 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BAREMBACH - STADE DES GRIVES - NNI 670200201

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 31/03/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 01/09/2025), suite à sa décision du 08/12/2025. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 10/01/2025 pour un niveau T4.

Pièces fournies :

- Tests in situ en date du 24/11/2025
- Mail et photo de la mairie en date du 29/01/2026 attestant de la levée de la non-conformité (fourreaux des buts).

Elle constate une position non satisfaisante des poteaux de corner et demande une mise en conformité (Article 3.9.4).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2026.

DALHUNDEN - STADE MUNICIPAL - NNI 670820101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 31/10/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN, suite à sa décision du 09/05/2025.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce un classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

OSENBACH - STADE HEIDENBERG 1 - NNI 682510101

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN, suite à sa décision du 10/11/2025.

La commission prononce le classement de l'installation est niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BOLLWILLER - STADE LOUIS BOURDIEU - NNI 680430101

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN, suite à sa décision du 08/08/2025.

Pièce fournie :

- Mail de Mme SCHOETTEL, en date du 11/01/2026, attestant que les bancs ont été démontés.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

DETTWILLER - TERRAIN SYNTHETIQUE DU COMPLEXE SPORTIF - NNI 670890102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 03/09/2035.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 03/09/2025), suite à sa décision du 08/01/2026.

Elle demande que lui soit fournis :

- **Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

Elle constate une position non satisfaisante des poteaux de corner et demande une mise en conformité (Article 3.9.4).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 30/06/2026.

ROSTEIG - STADE MUNICIPAL - NNI 674130101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN, suite à sa décision du 12/09/2025.

Pièce fournie :

- Mail avec photos du district Alsace, en date du 02/02/2026, attestant que les fixations pour les filets de but ont été remplacés.

La commission propose le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

STEINSELTZ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 674790102

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 30/06/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN, suite à sa décision du 12/09/2026.

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.4 Avis préalable

WOLXHEIM - STADE DE LA BRUCHE - NNI 675540101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 03/10/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires avec objectif d'obtenir le niveau T5.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée le 12/12/2025.
- Descriptif du projet.
- Plan des vestiaires.
- Aire de jeu : 105 x 68m.

La Commission donne un avis préalable favorable et rappelle qu'à l'issue des travaux, l'ensemble de l'installation (aire de jeu, vestiaires, clôture) devra être conformes aux prescriptions du Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- WISSEMBOURG – STADE DE LA LAUTER – NNI 675440201
- ERSTEIN – STADE DU CENTRE DE PLEIN AIR – NNI 671300301

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

FORSTFELD - STADE DE L' ESPOIR - NNI 671400101

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E7 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/09/2024.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

Elle constate que les zones de sécurité de l'aire de jeu sont respectées et que la ligne médiane a été déplacée.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

DRULINGEN - COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 2 - NNI 671050102

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E5 et ni au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,24 au lieu de $\geq 0,4$ et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy : 0,45 au lieu de $\geq 0,6$)

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

HOLTZHEIM - STADE DE LA BRUCHE 1 - NNI 672120101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,35

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,57

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,35 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

INGWILLER - STADE BERNARD DECKER 1 - NNI 672220101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 16/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 en date du 03/10/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 116 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,26 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

SCHILTIGHEIM - STADE DE L' AAR N°1 - NNI 674470101

L'éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 12/01/2026

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4 (LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 423 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/02/2028.

SCHILTIGHEIM - STADE ERNEST ROMENS - NNI 674470301

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 22/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 (LED).

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 258 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

HEITEREN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 681300102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 20/02/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,05

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,13

Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau de classement (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,13 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

HOCHFELDEN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 672020101

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 26/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5 (LED). Avis préalable favorable en date du 08/08/2025.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 265 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2030.

MUESPACH LE HAUT - COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL - NNI 682220101

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 02/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6 (LED). Avis préalable favorable en date du 08/03/2024.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2030.

OBERNAI - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 673480101

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2029.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 304 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2030.

OBERNAI - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673480102

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2029.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau E5 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 06/12/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 283 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2030.

2.4 Avis préalable

ADAMSWILLER - STADE DE L' AVENIR 2 - NNI 670020102

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 11/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E6 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 14/01/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 6 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât sur les 2 mâts au centre, 1 par mât sur les 4 mâts aux extrémités)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- o GR à 45,8
- o Aire de jeu de 104 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6.

MULHOUSE - STADE BARINA 2 - NNI 682240502

L'éclairage n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E4 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 06/02/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- o 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (6 par mât)
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 455 Lux
- o U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- o U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- o GR : 46
- o Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

NOUZONVILLE - SALLE ANDRE STEVENIN - NNI 83289901

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- AAC en date du 16/03/1998 et PV CDS en date du 01/04/1998

Elle constate que la capacité d'accueil en configuration futsal est de 160 spectateurs dans les gradins.

La commission prononce le classement de cette salle en niveau futsal 4 jusqu'au 16/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

SORMONNE - STADE JEAN GAVAZZI - NNI 84290101

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail du district des Ardennes, en date du 06/02/2026, attestant de la levée de la non-conformités (zones de sécurité).

La commission propose le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SEDAN - STADE MICHEL CHARLOT - NNI 84090201

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Etude d'éclairage en date du 01/02/2024.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CHEVILLON - GYMNASSE DE CHEVILLON - NNI 521239901

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 4 en date du 09/12/2025.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

Elle prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

1.2 Confirmation de classement

CHALINDREY - STADE ROLAND LACHAUX 1 - NNI 520930102

Cette installation est retirée du classement depuis le 11/10/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

CHALINDREY - STADE ROLAND LACHAUX 2 - NNI 520930101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2034.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 09/12/2025.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.4 Avis préalable

JONCHERY - STADE MICHEL BLANCHOT - NNI 522510101

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 07/06/2033.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, transmis le 19/12/2025.
- Délibération de la mairie en date du 10/12/2025.
- Plan des vestiaires.
- Aire de jeu : 93 x 63m.

Au regard des éléments transmis, la commission propose un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T6 PN.

1.5 Affaires diverses

POISSONS - STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 523985501

La commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED.

Pièce fournie :

- Formulaire.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 161 lux

Facteur d'uniformité (Ehin/EhMoy) : 0,68

Le dossier est conforme au cahier des charges du FOOT5 PALISSADES.

CHANGEMENT DE NOM :

- LANGRES - STADE DES FRANCHISES devient le STADE MUNICIPAL BENJAMIN BATTISTEL - NNI 522690201

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEZANNES - STADE MUNICIPAL - NNI 510580101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 01/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 04/02/2026.
- AAC en date du 27/01/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

BEINE NAUROY - STADE MUNICIPAL - NNI 510460101

L'installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 15/05/2034.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable en vue de l'obtention du niveau T5.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable signée, en date du 28/10/2024,
- Description du projet (début des travaux : début 2025 - fin des travaux : début 2026),
- Plans des vestiaires.

La commission constate que :

- **L'emprise foncière ne permet pas un agrandissement de l'aire de jeu à 105 x 68m. En application de l'art 3.2.1., elle acte que les dimensions de 100 x 65m permettent un classement T5.**
- **Le projet ne mentionne pas la mise en place d'une clôture périphérique à l'équipement sportif (art. 6.3). Cet élément est nécessaire pour la conformité au niveau T5, conseillé pour le niveau T6.**

En conséquence, la Commission donne un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T6.

1.5 Affaires diverses

CORMONTREUIL - STADE LECRINIER - NNI 511720401

Reçu AOP en date du 19/01/2026.

Remerciements

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- VITRY LE FRANCOIS - STADE DE LA FAUVARGE - NNI 516490201

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

REIMS - STADE GÉO ANDRÉ 1 - NNI 514540601

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 11/04/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MALZEVILLE - GYMNASSE JO SCHLESSER - NNI 543399901

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- PV CDS, en date du 21/07/2022.

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2036.

MALZEVILLE - STADE JO SCHLESSER 1 - NNI 543390101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 12/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 23/01/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **L'absence de lavabo et de miroir dans les vestiaires joueurs.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

CHARMOIS - STADE MUNICIPAL - NNI 541210101

Cette installation est retirée du classement depuis le 08/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, en date du 04/02/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

LUNEVILLE - STADE ÉDOUARD FÉNAL 1 - NNI 543290101

L'éclairage était classé en niveau en E5 jusqu'au 15/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 366 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,25

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,44

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E5 et ni à un niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,25 au lieu de $\geq 0,4$ et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,44 au lieu de $\geq 0,6$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

JOEUF - COMPLEXE SPORTIF PLATINI 2 - NNI 542800102

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/11/2028.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau E6 (LED). Avis préalable favorable en date du 07/07/2023.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle constate une valeur à la limite minimum en U1h et qui ne correspond pas à l'étude d'éclairage.

Elle demande que des dispositions soient prises pour respecter l'étude préalable et que l'installation reste conforme au prochain contrôle.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2030.

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

HEUDICOURT SOUS LES COTES - STADE MADINE 2 - NNI 552450102

Cette installation est classée en T7 SYN jusqu'au 06/12/2032.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 SYN (mise à disposition : 15/11/2024).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 18/02/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 15/11/2034.

HEUDICOURT SOUS LES COTES - STADE MADINE PRÉFORMATION 1 - NNI 552450101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 07/06/2034.

La Commission reprend connaissance du dossier et constate que :

- L'installation ne dispose plus de vestiaires.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 16/02/2036.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

METZ - STADE HAUT DE BLEMONT 3 - NNI 574630103

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en FOOT A8 SYN en date du 16/01/2026. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025 pour la création d'un terrain en gazon synthétique FOOT A8 éclairé.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Demande de classement éclairage.
- Tests in situ en date du 09/10/2025.

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes : Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux - U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,51.

Elle prononce le classement de l'installation en niveau FOOT A8 SYN jusqu'au 16/02/2036.

PUTTELANGE AUX LACS - CENTRE SPORTIF COMMUNAUTAIRE - NNI 575569901

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires.
- AOP en date du 12/05/2025 précisant que la capacité d'accueil ne doit pas dépasser 50 personnes en configuration futsal.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 16/02/2036.

1.2 Confirmation de classement

AUGNY - STADE LUCIEN LALLEMENT - NNI 570390101

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 31/12/2025 dans l'attente de la fourniture des tests de qualités sportives, de sécurité et de durabilité.

La commission prend note que la collectivité a engagé la démarche auprès d'un laboratoire agréé.

Dans l'attente de la réception des résultats des tests, elle prolonge le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 30/06/2026.

BEHREN LES FORBACH - STADE SAINT BLAISE - NNI 570580201

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/05/2035.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 SYN (date de mise à disposition : 01/05/2025).

Le gazon synthétique est sans charge, par conséquent, la commission prononce le classement en niveau T5 SYN jusqu'au 01/05/2030.

MARLY - SALLE LA LOUVIÈRE - NNI 574479901

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 12/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau Futsal 4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

La commission prononce la confirmation de classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

1.3 Changement de niveau de classement

AMNEVILLE LES THERMES - STADE MALANCOURT 2 - NNI 570190202

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 06/09/2024.

La Commission constate que l'installation n'est plus utilisée.

Par conséquent, elle retire l'installation du classement.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

SARREBOURG - STADE JEAN JACQUES MORIN N°3 - NNI 576300103

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 31/05/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau T4 SYN (date de mise à disposition : 27/11/2025), suite à un changement de revêtement. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 12/09/2025 pour un niveau T4.

Pièce fournie :

- Tests in situ, en date du 16/01/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 27/11/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- SARREGUEMINES - STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 576310301
- SCHMITTVILLER - STADE MUNICIPAL - NNI 576360101

THIONVILLE - STADE JEANNE D'ARC - NNI 576720201

Reçu tests in situ du 25/11/2025.

Remerciements et transmis à la CFTIS pour décision.

UCKANGE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 576830101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 28/02/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T3 PN.

Pièces fournies :

- Photos du miroir dans un vestiaire joueur, de la zone technique tracée ainsi que la protection de la piste d'athlétisme.
- Plan de recollement des vestiaires.
- AOP en date du 21/01/2026.

La commission propose le classement en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

YUTZ - STADE DE LA FORET - NNI 577570201

Reçu mail et photos de l'implantation des points de corners corrigés en date du 03/02/2026.

Remerciements

WOIPPY - STADE DU PATIS 1 - NNI 577510101

Cette installation était classée en niveau T3 PN jusqu'au 31/12/2025.

Pièce fournie :

- Mail et photos de Mr MONFORT, membre de la CRTIS, en date du 11/02/2026, attestant des travaux de cloisonnement des douches.

La commission propose le classement en niveau T3 et transmis à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

RETTEL - STADE MUNICIPAL - NNI 575760101

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 17/03/2023.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 189 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle constate une valeur à la limite minimum en U1h et qui ne correspond pas à l'étude d'éclairage.

Elle demande que des dispositions soient prises pour respecter l'étude préalable et que l'installation reste conforme au prochain contrôle.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2030.

2.2 Confirmation de classement

AUGNY - STADE LUCIEN LALLEMENT - NNI 570390101

L'éclairage était classé en niveau en E6 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 129 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,26

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,26 au lieu de $\geq 0,4$ et EhMin/EhMoy est de 0,41 au lieu de $\geq 0,6$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

FEVES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 572110102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 252 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,39

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport EhMin/EhMaxi est de 0,39 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

MARLY - STADE ANDRÉ DELAÎTRE 2 - NNI 574470102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,17

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,32

Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau de classement (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,32 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

METZ - STADE HAUT DE BLÉMONT 2 - NNI 574630102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 03/11/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 43 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,12

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,33

Les valeurs relevées ne correspondent pas à un niveau de classement (l'éclairage horizontal est de 43 lux au lieu de ≥ 75 lux et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,12 au lieu de $\geq 0,4$).

Par conséquent, la commission retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

SARREGUEMINES - STADE DE LA BLIES 1 - NNI 576310101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 250 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2028.

SOLGNE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576550102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 03/11/2025

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 204 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

La commission prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

ENNERY - STADE MAURICE ALISE N°2 - NNI 571930102

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 14/06/2017.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E7 (LED). Etude d'éclairage en date du 17/02/2025.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,31

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2030.

METZ - STADE ÉMILE WEINBERG 2 - NNI 574630602

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5 (LED). Etude d'éclairage en date du 18/09/2025.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 292 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,5

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

Elle constate une valeur à la limite minimum en U1h et qui ne correspond pas à l'étude d'éclairage.

Elle demande que des dispositions soient prises pour respecter l'étude préalable et que l'installation reste conforme au prochain contrôle.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

SARREGUEMINES - STADE DE LA BLIES 1 - NNI 576310101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 12/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E4 (LED) et de l'étude d'éclairage en date du 09/12/2025.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 20 m (6 par mât)
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 438 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,58
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- GR : 45,8

- Aire de jeu de 103 x 65 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARCHES - STADE JEAN PAUL HOLVECK - NNI 880110101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 29/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN.

- Demande de classement.
- Rapport de visite Mr LEFEBVRE, membre de la CRTIS, en date du 20/11/2025.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées (Article 3.3 des règlements des terrains). Les plaques bétons situées dans cette zone de sécurité doivent être protégées (collage d'un revêtement souple pour la prochaine rencontre) ou retirées.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Elle demande que lui soit fournis :

- **Un arrêté d'ouverture au public ou une autorisation administrative de capacité indiquant le nombre de personnes admises dans cette installation.**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée des non-conformités majeures. Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

COUSSEY - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 881180101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 17/01/2026, attestant de la levée des non-conformités (fixations pour les filets de but conformes et main courante en continue).

La commission prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 1 - NNI 882090101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 235 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/02/2028.

GOLBEY - STADE DE LA HAIE LE DOYEN 2 - NNI 882090102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 12/01/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,18

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/02/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses